



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 21 septembre 2021



N/D : 21-01-052

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 1^{er} septembre et visant à obtenir le contrat signé par la boxeuse Jeanette Zacarias Zapata signé en prévision de son combat disputé à Montréal, le soir du 28 août 2021, face à Marie-Pier Houle et le rapport du comité responsable de son évaluation ainsi que les noms des membres du comité.

Nous ne pouvons vous transmettre ces documents. En effet, ceux-ci ont été transmis au Bureau du Coroner qui mène actuellement une investigation dans ce dossier conformément à la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès* (chapitre R-0.2).

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), nous vous invitons à communiquer avec la Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels au Bureau du Coroner à l'adresse suivante :

BUREAU DU CORONER

M^e Pascale Descary, Coroner en chef du Québec

2875, boul. Laurier, Le Delta II #390

Québec (QC) G1V 5B1

pascale.descary@coroner.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

Original signé

M^e Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques